

- limite secteur
- ↔ Aménager une voie urbaine
- ↔ Lianaison à créer
- ↔ Desserte
- ↔ Lianaison douce
- ↔ accès livraisons
- ↔ Accès depuis l'Av. de la Résistance est interdit sauf indication contraire.
- ▨ Surface à rétrocéder
- ▨ Espace public à aménager dans le cadre de l'opération d'ensemble.
- R+1 Logement collectif ou parking silo (implantation indicative)
- R+2
- R+3
- R+4
- R+1 Logement individuel
- Implantation maximale avec R+D Commercial
- Implantation maximale
- ▨ Espace vert à créer
- ▨ Bande tampon verte à créer de 3m min.
- ▨ Zones avec limitations de la constructibilité définies au PPRI
- arbre existant à conserver

40% PLEINE TERRE
(Privilégier la réalisation des espaces de pleine terre d'un seul tenant)

-La parcelle doit rester ouverte. Uniquement les clôtures pour la réalisation des jardins privés au R+D sont admises.

-Les Parking en Silo peuvent prévoir du stationnement en toiture, les échelles d'accès (ascenseurs et escaliers) peuvent, donc, dépasser le gabarit de hauteur indiquée.

Surface de plancher minimale destinée au commerce/service
5500 m²



	PROJET	Av. de la Résistance	ARCHITECTE	SAMAZUZU architecture et urbanisme		OAP LA PINCE SECTEUR M FICHE DE LOT ILOT M		
	VILLE	SAINTE PAUL LES DAX	CODE PROJET	2213			DATE	08/05/2023
	BOA	MAIRIE	PHASE	ESQ			VERSION	01
							SCHÉLLE	1:1000

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 16 juin 2013 sur l'accès à l'information. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de SAMAZUZU est formellement interdite.

- limite secteur
- ↔ Aménager une voie urbaine
- ↔ Liaison à créer
- Desserte
- ↔ Liaison douce
- accès livraisons
- ↳ Accès depuis l'Av. de la Résistance est interdit sauf indication contraire.
- ▨ Surface à rétrocéder
- ▨ Espace public à aménager dans le cadre de l'opération d'ensemble.
- R+4
R+3
R+2
R+1
R+0 Logement collectif ou parking silo (implantation indicative)
- R+1 Logement individuel
- Implantation maximale avec RdC Commercial
- Implantation maximale
- Espace vert à créer
- ▨ Bande tampon verte à créer de 3m min.
- ▨ Zones avec limitations de la constructibilité définies au PPRI
- arbre existant à conserver
- 40% PLEINE TERRE (Privilégier la réalisation des espaces de pleine terre d'un seul tenant)
- La parcelle doit rester ouverte. Uniquement les clôtures pour la réalisation des jardins privés au RdC sont admises.
- Les Parking en Silo peuvent prévoir du stationnement en toiture, les échelles d'accès (ascenseurs et escaliers) peuvent, donc, dépasser le gabarit de hauteur indiquée.

Surface de plancher minimale destinée au commerce/service
1700 m²



	PROJET	Av. de la Résistance	ARCHITECTE	SAMAZUZU architecture et urbanisme	DATE	08/05/2023		OAP LA PINCE SECTEUR N FICHE DE LOT	ILOT N		
	VILLE	SAINT PAUL LES DAX	CODE PROJET	2213	SURFACE	423.675,14 m ²					
	RDC	MAIRIE	PHASE	ESQ	VERSION	01				ECHELLE	1:750
	<small>Document de travail - non contractuel - Toute réutilisation ou diffusion sans autorisation écrite de SAMAZUZU est formellement interdite.</small>										

UN QUOTIDIEN FACILITÉ

FAIRE DE LA COMMUNE UN LIEU DE VIE AGRÉABLE, PARTAGÉ ET SÉCURISÉ

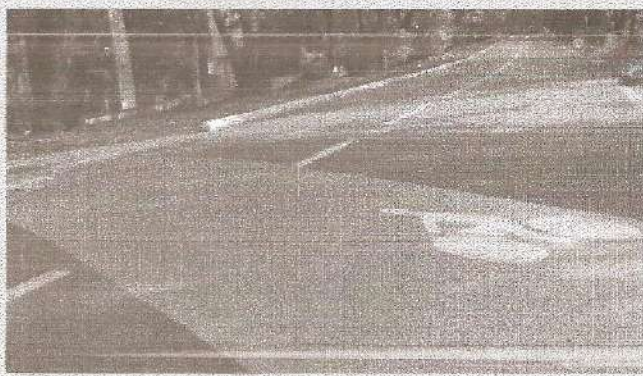
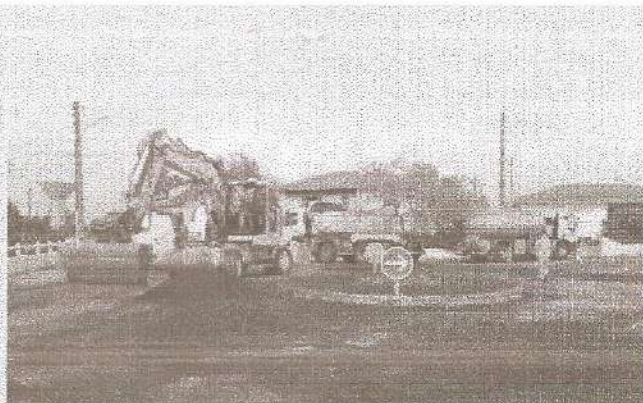
Q ZOOM

L'ESSENTIEL ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Depuis 2020, 6,5 km de voirie et trottoirs communaux ont été totalement refaits avec les services du Grand Dax, qui en ont la compétence : rue du Maréchal Leclerc et rue du Maréchal Gallieni (août 2023), route d'Angouade (décembre 2022), impasse des Hortensias (novembre 2022), rue Édouard Branly et section de la rue Lailletas (octobre 2022). D'autres travaux de réfection partielle (tri couche recouverte de gravillons) ont été réalisés : trottoirs de l'avenue du maréchal Foch ainsi que d'une portion entre la rue Henri Lavielle et Gilbert Lahillade (mars 2021), mais aussi allée du Yet, rue Léon des Landes, rue du Châlet, avenue Salvador Allende, allée de la Cible, et rue Charles Domercq (août 2020).

Eu égard à l'état dégradé de la voirie saint-pauloise, évoqué lors de la réunion publique du 8 juillet 2021, cela apparaît insuffisant. C'est ainsi que nous avons refusé de voter le plan d'investissement pluriannuel de la Commission locale d'évaluation locale des charges transférées (CLECT), qui proposait que la Ville de Saint-Paul-lès-Dax injecte annuellement 650 000€ dans un pot commun sans rien recevoir en retour pendant 6 ans.

Nous avons au contraire exprimé notre volonté de flécher directement 320 000€ dans nos voiries les plus endommagées via un fonds de concours, comme cela se fait partout en France. Le Président du Grand Dax s'obstine à refuser et, pendant ce temps-là, l'herbe continue à pousser sur les trottoirs...



UN ESSOR URBAIN MAÎTRISÉ

Une ville à taille humaine

MAINTENIR LE DYNAMISME ET L'ATTRACTIVITÉ

> SAINT-PAUL-LÈS-DAX À NOUVEAU TROISIÈME VILLE DES LANDES avec 14 126 habitants au dernier recensement INSEE

> ADOPTION DE LA DÉLIBÉRATION STRUCTURANTE « ORIENTATION ET STRATÉGIE DANS LES DOMAINES FONCIER ET ÉCOLOGIQUE », lors de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2020, définissant la vision de la ville pour les années à venir et actant l'ambition de ville à énergie positive à horizon 2030

RÉGULER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

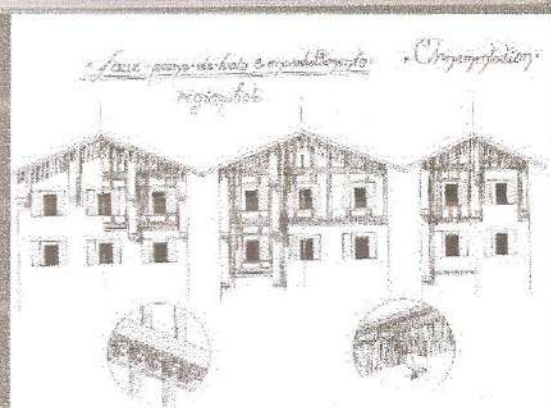
> ADOPTION D'UNE CHARTE ARCHITECTURALE PATRIMONIALE afin d'encadrer les futurs aménagements et développer une ville harmonieuse

> IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS REMARQUABLES ET EXCEPTIONNELS pour une protection au PLUiH, dans le cadre de la Mission Patrimoine

> LIMITATION À 30/35 LOGEMENTS PAR HECTARE lors des restructurations de parcelles privées

> TOUS LES PROJETS URBAINS STRUCTURANTS CO-CONSTRUITS avec les architectes et porteurs de projet

EXTRAIT DE LA CHARTE ARCHITECTURALE ET PATRIMONIALE



Esquisses proposées dans le cadre de la charte architecturale et patrimoniale communale



